

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

**CONSULTATION AUPRÈS DES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-05**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 octobre 2020, le conseil a adopté, par la résolution 2020-10-210 le premier projet de règlement de modification numéro URB 20-05-47, intitulé PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RÉSIDENIELLE DE BASSE DENSITÉ R-B 231
2. En vertu des arrêtés ministériels numéros 2020-033 du 7 mai 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, en considération de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, en remplacement de l'assemblée publique normalement prévue par la Loi, le conseil procède à une consultation écrite. La consultation constitue en un appel de commentaires écrits sur le projet de règlement URB 20-05-47. La présentation détaillée du projet du règlement URB 20-05-47 est diffusée à l'adresse internet suivante :

-Résolution 2020-10-210 projet de règlement URB 20-05-47/ annexe A:

<http://ville.plaisance.qc.ca/wp-content/uploads/R%C3%A9solution-no.-2020-10-210-Projet-de-r%C3%A8glement-URB-20-05-47-agrandissement-zone-r%C3%A9sidentielle-basse-densit-e-R-b-231-copie.pdf>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel à l'adresse : urbaniste@villeplaisance.com ou par courrier d'ici le 26 octobre 2020, à 16h00.

4. Les modifications au premier projet de règlement URB 20-05-47 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les modifications à la Zone résidentielle de basse densité (R-a) du secteur de votation 220, soit la création de la Zone résidentielle de moyenne densité (R-b) du secteur de votation 231, dont les limites de cette dite nouvelle zone sont la rue Lalande au nord, à l'ouest les limites arrières des propriétés sises sur le chemin des Presqu'îles, au sud par le lot 4 853 473 et le prolongement de la limite de ce dit lot vers l'ouest, et à l'ouest par une rue projetée.

5. Pour toutes informations supplémentaires sur le projet de règlement URB 20-05-47, vous pouvez communiquer avec le service d'urbanisme et d'environnement par téléphone au 819-427-5363 poste 2609 ou par courriel à l'adresse suivante : urbaniste@villeplaisance.com.

Donné à Plaisance ce 6^e jour du mois d'octobre 2020

Benoit Hébert
Directeur-général/Secrétaire-trésorier